

Rénovation thermique : Un prêt à taux zéro pour les gros travaux

Soumis par William Bolle
03-09-2008

Pour 2009, un prêt à taux zéro, qui devrait s'intituler "éco PTZ", sera mis en place afin d'aider les propriétaires qui ont un d'économies d'énergie, non pas pour une petite isolation à base de laine de verre, mais pour ceux qui souhaitent réaliser un véritable projet pour mieux isoler ou chauffer leur bien.

En bref

Pourquoi ?

Pour inciter les Français à améliorer les performances énergétiques de leurs logements, le gouvernement va mettre en place entre 2009 et 2014 un prêt à taux zéro (PTZ) pour les travaux de rénovation importants.

Pour qui ?

Le prêt sera accessible à tous, il ne sera soumis à aucune condition de ressource.

Conditions ?

Les travaux engagés devront s'orienter vers l'isolation de différents postes stratégiques de la maison : toiture, chaudière, fenêtres… Il s'agit de réaliser des travaux d'ensemble, pour une économie d'énergie réellement efficace.

Il ne sera cependant pas cumulable avec le crédit d'impôt déjà accordé pour l'achat d'équipements économes en énergie.

Plafond ?

Ce prêt, sans taux d'intérêt, est majoré à 30 000 euros, avec un tarif maximum de 300 euros/m².

L'article de WILLIAM BOLLE

Journal du développement durable

Dans le cadre de la préparation du budget 2009, le gouvernement a annoncé la mise en place entre 2009 et 2014 d'un prêt à taux zéro pour les travaux lourds de rénovation thermique des bâtiments. Une mesure conforme aux engagements du Grenelle de l'environnement, mais dont le coût pour l'Etat, un milliard d'euros par an, ne fait pas les affaires de Bercy. Le ministère des finances s'efforce d'ailleurs de limiter les dépenses inhérentes à une autre mesure du Grenelle - le bonus-malus automobile -, en plaidant pour un abaissement du seuil de déclenchement du bonus.

Cette mesure doit permettre à la France d'atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement de réduire de 38 % les émissions de CO₂ des bâtiments existants à 2020.

Un milliard d'euros par an

« Bravo sur le principe », indique dans un communiqué l'association d'ONG France Nature Environnement (FNE), qui attend cependant plus d'informations sur « les normes de définition des travaux éligibles à l'éco-PTZ », ou sur le « délai exact de remboursement de l'éco-PTZ ».

Proposée dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2009, cette mesure pourrait coûter plus d'un milliard d'euros par an selon le ministère des Finances, cité par Les Echos.

Bercy veut revoir le bonus-malus automobile

Une contrariété supplémentaire pour Bercy, qui s'inquiète déjà du coût (200 millions d'euros cette année) représenté par une autre mesure phare du « Grenelle » : le bonus-malus automobile.

Dans le cadre de la préparation du budget 2009, un compromis aurait été trouvé entre le ministère de l'écologie et celui des finances pour abaisser le seuil à partir duquel l'achat d'un véhicule neuf donne lieu au bonus automobile : seuls les véhicules émettant moins de 120 grammes de CO₂ par km (contre 130 g CO₂/km aujourd'hui) bénéficieraient de ce dispositif à partir de 2009.

Le seuil de déclenchement du malus (plus de 250 g CO₂/km) ne serait pas modifié. Mais le ministère de

l'écologie a annoncé en juillet son souhait d'annualiser le malus automobile.

Source : Le Journal du Développement Durable ; Par William Bolle